



# BULLETIN D'INFORMATIONS VIGNE

Bulletin technique n°14

Brive, le 20/07/2022



Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique Corrèze et Haute-Vienne  
Il s'appuie sur l'analyse de risques du **BSV VIGNE – édition Limousin 2022 - n°15**



## Points forts :

**Phénologie** : Stade « fermeture de la grappe » - 1<sup>ers</sup> signes de véraison sur chardonnay et sauvignon blanc

**Mildiou** : Pas d'intervention cette semaine

**Oïdium** : Période de sensibilité terminée sur parcelles saines

**Black rot** : Pas d'intervention cette semaine

**Vers de la grappe** : Pression faible

**Flavescence dorée** : 3<sup>ème</sup> traitement entre le 20 juillet et le 20 août en conventionnel



## Infos Techniques, Réglementaires... et autres !

### ▪ Journée DémoBio : matériels innovants (Chambre Agriculture 33)

*Jeudi 21 juillet à Escoussans à partir de 9h00*

Démo de pulvérisations : innovations, pulvérisation par drone, contrôle et réglage du pulvérisateur

Démo de travail du sol : robot autonome, semoir sous le rang et interligne, autoguidage, matériel de gestion de l'enherbement naturel

Ateliers tout au long de la journée : robots de maraichage, gestion durable des sols, diversification : le chanvre

L'inscription est gratuite mais obligatoire : [inscription](#)

Plus de détails auprès de Marion POMPIER : 07 63 45 23 32

### ▪ Démo Alt'glypho : solutions d'entretien du cavaillon (Vinipole 33)

*Mardi 26 juillet à Mombrier (33710) à partir de 13h45*

Visite de plateforme d'essais : 14 modalités de désherbage chimique, combinaison de désherbage électrique et chimique, efficacité du Beloukha...

Démonstration de matériels : désherbage électrique, guidage Braun VPA, autoguidage par GPS...

Plus d'infos en cliquant [ici](#).

### ▪ Aide pour la mise en place d'infrastructures Agro Ecologiques (IAE) Région Nouvelle Aquitaine

Il s'agit d'une aide à la mise en place d'infrastructures agro-écologiques pour une agriculture durable, favorable à la biodiversité : mares, bosquets, arbres isolés, bandes fleuries, perchoirs, nichoirs, mise en défense des berges.

Ce dispositif est à destination des agriculteurs ou groupements d'agriculteurs sont disponibles dans le cadre du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles). Les exploitations doivent être engagées en AB ou certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale).

Calendrier du 25 mai au 29 juillet 2022

Plus de détails auprès de Marion POMPIER : 07 63 45 23 32



## Météo, phénologie et travaux en culture

La semaine précédente a été sèche et très chaude.

Cette semaine, les températures diminuent pour rester autour des 30°C et les conditions sèches vont persister.

Nous vous conseillons de consulter la météo régulièrement.

[meteociel](#)

[meteo60](#)

[pleinchamp](#)

Les parcelles sont encore au stade « fermeture de la grappe ». Cependant, les premiers signes de véraison apparaissent sur les Chardonnay et Sauvignon blanc.



Fermeture de la grappe

Eichhorn-Lorenz 33

BBCH 77

*Credit photo : CA19*

### **Effeillage**

Les travaux d'effeuillage sont à poursuivre.

- L'effeuillage précoce entraîne moins de blessures sur les grappes.
- Il favorise également l'aération de la zone fructifère et améliore également la pénétration des produits lors des traitements et permet de limiter le développement de l'oïdium et du botrytis.

Attention à ne pas être trop sévère : privilégier l'effeuillage de la face soleil levant ou la moins exposée au soleil et ne pas enlever plus de 25 % de la surface foliaire du côté concerné.

### **Rognage - écimage :**

Les travaux d'écimage sont à renouveler si nécessaire.

Il est plus important de rogner avant de réaliser son traitement (et non l'inverse), afin de ne pas « perdre » de produit dans les organes rognés et d'optimiser l'application de son traitement (meilleure pénétration du produit).

Attendre au moins 8 jours après l'application d'un produit systémique pour rogner (le produit migre d'abord vers les apex de la plante avant d'être redistribué sur l'ensemble des organes).

### **Travail du sol - tonte**

Les travaux d'entretien du rang et/ou de l'inter-rang sont à continuer. Le but étant de détruire au maximum les adventices concurrentielles pendant cette période où la vigne a besoin d'eau et de nutriments pour le gonflement des baies jusqu'à véraison.

Eviter de tondre trop ras afin de favoriser la biodiversité et bénéficier d'une portance. Une tonte à 8-10 cm est suffisante.



## Black-Rot

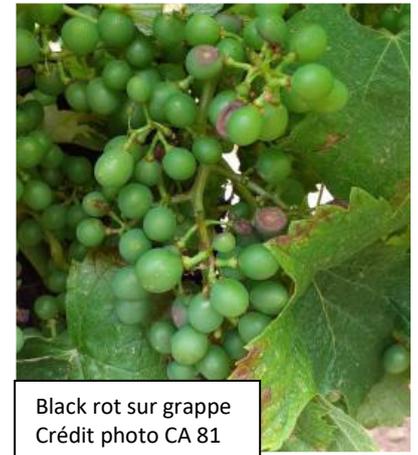
### Analyse de la situation :

Cette semaine, il n'y a **pas d'évolution** des symptômes sur grappes. La sensibilité des baies **diminue** depuis le stade « fermeture de la grappe ». Néanmoins, en présence de symptômes sur grappes, restez vigilants jusqu'à la véraison.

### Préconisations :

Cette semaine, il n'y aura pas de pluies significatives, aucune contamination n'est possible.

**Pas d'intervention** cette semaine.



Black rot sur grappe  
Crédit photo CA 81

#### EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- ENERVIN (*Ametoctradine + metirame*), 2,50 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, **CMR**, 2 applications/an
- LIDAL (*Tetraconazole*), 0,3 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, **CMR**, 2 applications/an
- LUNA SENSATION (*Fluopyram + trifloxystrobine*), 0,20 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 48h, 2 applications/an
- DYNALI (*Cyflufenamid + Difenoconazole*), 0,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 2 applications/an

#### EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (se référer à la note commune de recommandation de l'IFV)

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

- BB RSR DISPERS (Sulfate de cuivre), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 5 applications/an
- THIOVIT JET (*Soufre mouillable*), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an
- KUMULUS DF (*Soufre mouillable*), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an – **Produit Biocontrôle**

### Prophylaxie :

- Eliminer les bois de taille et des baies momifiées.
- Enfouir grappes, feuilles et sarments broyés pour limiter le risque de projection.



## Mildiou

### Analyse de la situation :

**Présence** de symptômes sur feuilles et grappes mais **sans progression** dans les secteurs d'Allasac et de Brivezac.

Sur les autres secteurs, les parcelles sont **globalement saines**.



Mildiou sur feuille  
Crédit photo : CDA 19

### Préconisation :

**Aucune pluie** n'est prévue cette semaine.

Surveillez l'évolution des prévisions météo afin d'anticiper les prochaines pluies tant que la véraison n'a pas débuté !

**Pas d'intervention cette semaine.** Rappel : intervenez avant les pluies si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.



Rot brun  
Crédit photo : CDA 19

## EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- ENERVIN (*Ametoctradine + Métirame*), 2,50 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, **CMR**, 2 applications/an
- OPTIX DISPERS (Fosetyl Al), 2,50 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 6 applications/an + produit de contact ou pénétrant
- AMALINE FLOW (*Zoxamide + cuivre*), 2,8 L/ha (dose homologuée), **ZNT 20m**, DRE 24h, 2 applications/an
- LGB01F34 (*Phosphonate de potassium*), 4 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, **Biocontrôle**, 4 applications/an + produit de contact
- REDELI (*Dissodium phosphate*), 2,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5, DRE 6h, **Biocontrôle**, 3 applications/an + produit de contact

## EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dose conseillée : 200 à 300 g de cuivre métal/ha.

- CHAMP FLO AMPLI (*Hydroxyde de cuivre*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- BB RSR DISPERS (*Sulfate de cuivre*), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- ROMEO (*Cerevisane*), 0,25 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m
- BLASON (*Cos-oga*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h

### Mesures prophylactiques :

- Maîtriser la vigueur des parcelles
- Soigner les levages pour limiter l'entassement de la végétation
- Contrôler la qualité de pulvérisation de votre matériel
- Eviter la formation de zones humides sur les parcelles et favoriser l'évacuation de l'eau



## Oïdium

### Analyse de la situation:

**Aucun symptôme sur le réseau d'observation.**

La période de sensibilité maximum est terminée sur les parcelles saines. En cas de symptômes, la période de risque se prolongera jusqu'à la « véraison ».



Oïdium sur grappe  
Crédit photo : CDA 19

### Préconisations :

Sur les parcelles **sans symptômes**, la protection peut être **stoppée**.

Par contre, sur les parcelles **avec symptômes**, la protection doit être **maintenue** jusqu'au stade « véraison ». Attention aux risques de brûlures si les températures dépassent les 30°C.

## EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- MICROTHIOL SP, COLPENN DG, SULFORIX LS, CITROTHIOL DG (*Soufre mouillable*), 12,5 kg (dose homologuée), ZNT 5 m, DRE 6 h. (AB, produit de biocontrôle)
- HELIOSOUFRE (*Soufre mouillable*), 7,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24 h. (AB, produit de biocontrôle)
- FLUIDOSOUFRE pour poudrage (*Soufre*), 25 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 48h, 3 applications/an. (AB, produit de biocontrôle)  
Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois, attention au risque de brûlures avec des températures supérieures à 25°C.

### Méthodes prophylactiques :

- Utilisation de produits Biocontrôle comme le soufre mouillable
- Contrôler la qualité de pulvérisation de votre matériel
- Effeuilage préconisé sur parcelle sensible



## Botrytis

### **Analyse de la situation:**

**Toujours aucun symptôme observé.** Les conditions **sèches** de cette semaine **ne sont pas favorables** au champignon. Le risque de contamination est donc très faible.

Les conditions favorables pour le développement de *Botrytis cinerea* :

- Le climat de la campagne (doux et humide)
- La densité foliaire et la production de raisin (charges, compacité des baies)
- L'interaction avec d'autres problématiques (dégâts, blessures, ravageurs)
- Le matériel végétal (cépage, porte-greffe, clone)

Une **surveillance peut se justifier dans des conditions sensibles** à savoir une météo humide, l'entassement des grappes, la présence de vers de la grappe, l'historique de la parcelle mais aussi sur les parcelles avec des blessures dues aux impacts de grêle.

### **Méthodes prophylactiques** : (importantes dans la gestion du risque Botrytis)

- Maîtriser la vigueur de la vigne (maîtriser la fertilisation azotée, maîtriser l'enherbement)
- Modifier le microclimat du couvert végétal et de la grappe (aération des grappes et création d'un microclimat défavorable au champignon)
- Maîtriser les autres maladies et ravageurs de la vigne (vers de grappe et oïdium)
- Eliminer les sources d'inoculum
- Eliminer les premiers organes malades



## Flavescence dorée

Le troisième traitement est à prévoir entre le 20 juillet et le 20 août en conventionnel et 8 à 10 jours après le 2<sup>ème</sup> traitement en AB :

### **Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits non autorisés en Agriculture Biologique**

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS
T 1 Larvicide	Du 10 au 17 juin	Du 10 au 17 juin
T 2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 24 juin au 02 juillet	PAS DE T2
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne)	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne)

### **Dates retenues dans le cas de l'utilisation des pyréthrines d'origine naturelle.**

**Attention** : sur les parcelles contaminées, traitées aux **pyréthrines d'origine naturelle**, 3 traitements obligatoires doivent être appliqués quel que soit le nombre de traitement obligatoire sur la commune.

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS
Nombre de traitement à réaliser avec des pyréthrines d'origine naturelle	3 TRAITEMENTS	
T 1 Larvicide	Du 10 au 17 juin	Du 10 au 17 juin
T 2 Larvicide	8 à 10 jours après le 1 <sup>er</sup> traitement	8 à 10 jours après le 1 <sup>er</sup> traitement
T 3 Larvicide	8 à 10 jours après le 2 <sup>ème</sup> traitement	8 à 10 jours après le 2 <sup>ème</sup> traitement

**NB** : L'autorisation de mise sur le marché (AMM) prévoit 3 applications maximum.

Cette année, les zones de lutte obligatoire sont de deux types :

- Les communes où la maladie a été déclarée en 2021 – les vignes doivent recevoir 3 traitements (*pour les utilisateurs de produits homologués non autorisés en AB, le troisième traitement est facultatif si sur les parcelles de vigne il n'est pas observé d'adultes de cicadelles lors des comptages sur feuille*).

**Branceilles, Beaulieu su Dordogne, La Chapelle aux Saints, Chauffour-sur-Vell, Meyssac, Nespouls, Saint Julien Maumont**

- Les communes contaminées en 2020 (non contaminées en 2021) doivent recevoir 2 traitements.

**Saillac, Queyssac les Vignes, Nonards**

EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- MANDARIN GOLD (*Esfenvalerate*), 0,3 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 6h, **CMR**, 3 applications/an
- DECIS PROTECH (*Deltamethirame*), 0,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 6h, 3 applications/an

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- PYREVERT (*Pyrethre naturel*), 1,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 50m, DRE 6h, 3 applications/an



## Cicadelle verte

### Analyse de la situation :

Des symptômes de grillure sur feuille sont observés mais sans progression.

### Préconisations :

Surveillez vos parcelles. Le comptage doit être effectué sur la population larvaire qui est peu mobile et facilement identifiable.

**Aucun traitement n'est à envisager si vous n'êtes pas au seuil.** Rappels : le seuil à atteindre pour envisager un insecticide est de 100 larves pour 100 feuilles.

- ↳ La gestion de ce ravageur peut être conjointe avec celle du vecteur de la Flavescence Dorée.
- ↳ Favoriser le développement des ennemis naturels, comme la guêpe parasitoïde *Anagrus atomus*, des punaises, araignées, fourmis et chrysopes.
- ↳ Mesures prophylactiques : possibilité d'appliquer de l'argile comme barrière physique / A mettre en place avant l'installation significatives des populations.

- SOKALCIARBO WP (*Kaolin*), 10 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, DAR 15 jours, 4 applications/an



Symptômes présence cicadelle verte  
Crédit photo : CDA 19



Dégâts de grillure sur cépage rouge : IFV



## Autres observations

### **Vers de la grappe :**

Pas de capture cette semaine. La pression est faible.

Un examen des grappes est nécessaire pour observer la présence de perforations. Le dénombrement des perforations est nécessaire pour juger de l'intérêt d'une éventuelle intervention au démarrage du vol de la G3.

Rappel : le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes et de 5 perforations pour 100 grappes avec la confusion.

### **Maladies du bois :**

Expression de plus en plus marquée des maladies du bois sous les deux formes (apoplexie et forme lente) sur l'ensemble des secteurs.

### **Auxiliaires :**

Présence d'auxiliaires dans les parcelles de vignes : chrysopes et coccinelles.



Coccinelles  
Crédit photo : CA 19



Symptômes maladies du bois  
Crédit photo : CA 19

#### **GLOSSAIRE :**

CMR : Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique  
ZNT : Zone Non Traitée  
DRE : Délai de Ré-Entrée dans la parcelle  
DAR : Délai Avant Récolte

Les conseillères

Marion POMPIER et Karine BARRIERE

Chambre d'agriculture de la Corrèze - immeuble Agriculture-Services

ZI de Cana Ouest – rue Jules Bouchet 19100 BRIVE

Tel : 05 55 86 32 33

[marion.pompier@correze.chambagri.fr](mailto:marion.pompier@correze.chambagri.fr) - [k.barriere@correze.chambagri.fr](mailto:k.barriere@correze.chambagri.fr)



**Références documentaires** : Il s'agit d'exemples de produits commerciaux adaptés à votre situation. Pour connaître les matières actives de ces produits, identifier d'autres produits commerciaux, plus de conseils sur l'utilisation des produits phytosanitaires, ) et sur les moyens de lutte préventive : consultez le site <https://ephy.anses.fr> , [www.ecophytopic.fr](http://www.ecophytopic.fr) ou votre fournisseur



[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Conseil-Formation  
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur [www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles sur les étiquettes et sur [www.e-phy.anses.fr](http://www.e-phy.anses.fr)  
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

**Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.  
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.**

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024  
<https://correze.chambre-agriculture.fr/>

Action réalisée dans le cadre du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, par des crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

